



No de résolution  
ou annotation

2025-07-179

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 7 juillet 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère. **Il est 19h30**

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Est/sont absents(es):

Siège #5 - Madame Joséeane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière ai, assiste aussi à la séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

**En conséquence**, Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Jacques Pépin

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - MOT DU MAIRE**
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 -** Séance ordinaire du 2 juin 2025
  - 4.2 -** Séance extraordinaire du 16 juin 2025
- 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS**
- 6 - ADMINISTRATION**
  - 6.1 -** Revenus cumulés au 30 juin 2025
  - 6.2 -** Dépenses et salaires de juin 2025
  - 6.3 -** Trésorerie de la municipalité au 30 juin 2025
  - 6.4 -** Soumission pour refonte du site Web
- 7 - CORRESPONDANCES**
  - 7.1 -** A Titre d'Information
    - 7.1.1 -** Bilan de la fête de la Saint-Jean
    - 7.1.2 -** Schéma de couverture de risque
  - 7.2 -** A titre Décisionnelles
    - 7.2.1 -** REPORTER Acceptation de la convention collective
    - 7.2.2 -** Plan d'action MADA de Saint-Valère 2025-2028



No de résolution  
ou annotation

- 8 - RESSOURCES HUMAINES**  
**8.1 - Fin de contrat de l'employé 83**
- 9 - DOSSIERS MUNICIPAUX**  
**9.1 - Loisirs et Vie Communautaire**  
**9.1.1 - Vente de garage 2025**  
**9.2 - URBANISME**  
**9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Juin 2025**  
**9.2.2 - Dérogation mineure**  
**9.2.3 - Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une sablière sur le lot 5 180 443**  
**9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**  
**9.3.1 - Demande de chargement route Piché avant pavage**  
**9.3.2 - Demande de Soumission pour Asphaltage Route Piché**  
**9.3.3 - Demande de soumission pour les réparations d'asphaltage**  
**9.3.4 - Demande d'achat de 8 pneus et jantes d'hiver pour le 10 roues international**  
**9.3.5 - Modification de l'intersection route Piché et rang 8**  
**9.3.6 - Glissières de sécurité rang 12**  
**9.3.7 - Demande d'achat de couteaux pour la gratte du camion à neige pour l'hiver 2025-2026**  
**9.3.8 - Demande changement de ponceau Rang Landry**  
**9.4 - SECURITE CIVILE**
- 10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES**  
**11.1 - Incrire libellé ici**
- 12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE**
- 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 14 - CLOTURE DE LA SÉANCE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

**3 - MOT DU MAIRE**

**4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2025-07-180**

**4.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 juin 2025;

**En conséquence**, Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 juin 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

**2025-07-181**

**4.2 - Séance extraordinaire du 16 juin 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 16 juin 2025;



No de résolution  
ou annotation

**En conséquence,** Il est proposé par le conseiller Jacques pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 16 juin 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

## **5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS**

**Cette période des questions consiste uniquement aux points mentionnés à l'ordre du jour.**

La période de question aux participants, en présentiel. Pas de questions. Le nombre de personnes présentes en salle est de 4. Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet

## **6 - ADMINISTRATION**

### **6.1 - Revenus cumulés au 30 juin 2025**

La directrice générale et greffière-trésorière a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du **1er janvier 2025 au 30 juin 2025**. Le rapport déposé et ventilé mentionne que 1 617 766.97\$ ont été comptabilisés au titre des revenus.

**2025-07-182**

### **6.2 - Dépenses et salaires de juin 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de juin 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 1788.28\$. Ainsi que des factures s'élevant à 143 023.62\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 30 juin 2025 Auquel s'ajoute un montant de 30 427.57\$ consigné au rapport des salaires nets du 30 juin 2025. Le tout totalisant un montant global de 175 239.47\$

Adopté à l'unanimité.

### **6.3 - Trésorerie de la municipalité au 30 juin 2025**

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 30 juin 2025 et assure que la municipalité est en très bonne santé financière et de trésorerie à cette date.

**2025-07-183**

### **6.4 - Soumission pour refonte du site Web**

Sur la proposition de le conseiller Guy Dupuis et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu :



No de résolution  
ou annotation

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la direction générale accepte la soumission de Solution Zen relative à la refonte du site Web de la municipalité de Saint-Valère au montant de 12 150\$ payable sur 2 ans et des frais récurrents de 600\$ par année.

Adopté à l'unanimité.

## 7 - CORRESPONDANCES

### 7.1 - A Titre d'Information

#### 7.1.1 - Bilan de la fête de la Saint-Jean

Lettre de la présidente du comité d'organisation de la Saint-Jean-Baptiste

#### 7.1.2 - Schéma de couverture de risque

Rapport annuel 2024 du Schéma de couverture de risque MRC d'Arthabaska

### 7.2 - A titre Décisionnelles

2025-07-184

#### 7.2.1 - REPORTER Acceptation de la convention collective

**Reporter** Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette de reporter le point à une autre séance du conseil

Suite à la demande de nomination d'un médiateur-conciliateur En vertu de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (art. 4 et 5 et art. 38 et 39) Suite aux deux rencontres avec le médiateur-conciliateur les deux partis ont conclu l'entente de principe de la convention collective. Nous sommes d'accord avec les écrits finaux alors nous pouvons procéder à la signature de la convention collective.

2025-07-185

#### 7.2.2 - Plan d'action MADA de Saint-Valère 2025-2028

Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu

- **QUE** le Conseil accepte le Plan d'action MADA de Saint-Valère 2025-2028

Adopté à l'unanimité

## 8 - RESSOURCES HUMAINES

2025-07-186

### 8.1 - Fin de contrat de l'employé 83

**CONSIDÉRANT** la fin du contrat de l'employé 83 en date du 12 juillet 2025 il a été convenu que le contrat ne sera pas renouvelé ;

**En conséquence**, Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu,

- **QUE** le Conseil accepte la lettre d'entente signé entre l'employé 83 et la direction générale.

Adoptée à l'unanimité

## 9 - DOSSIERS MUNICIPAUX

### 9.1 Loisirs et Vie Communautaire

-

2025-07-187

#### 9.1.1 - Vente de garage 2025



No de résolution  
ou annotation

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** la municipalité de Saint-Valère laisse l'organisation de la vente de garage 2025 à l'organisme Domaine Bleu qui se déroulera le samedi 13 septembre 2025 de 10h à 15h00;
- **QUE** la municipalité accorde un montant de 250.00\$ pour la réalisation de cette vente de garage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 9.2 - URBANISME

2025-07-188

### 9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Juin 2025

IL est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

**D'ACCEPTER** le dépôt du Rapport d'activités de l'inspectrice en Urbanisme pour le mois de juin 2025 Lequel rapport fait mention de:

Principale demande :

Suivi des demandes des citoyens (11), agents d'immeubles (1), agent d'assurance (0), notaire (1) et autres.

- Analyse de demandes de permis (5).
- Émission de 2 permis (voir liste en annexe)

Demande spécifique :

- Rédaction de documents (résolution) pour une demande à la CPTAQ de M.Guy Normand.
- Complété le formulaire pour une demande à la CPTAQ de M.Guy Normand.
- Avis d'infraction pour deux terrains avec nuisances.
- Traitement de la demande de dérogation mineure de M.Michel Normand (Avis public, tenu du CCU, rédaction du PV)

Amélia Lacroix

2025-07-189

### 9.2.2 - Dérogation mineure

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE  
JEUDI LE 19 JUIN 2025**

Procès-verbal de la réunion régulière du comité consultatif d'urbanisme tenu, le jeudi le 19 juin 2025 au bureau de la Municipalité de Saint-Valère de 16 h 32 à 16 h 50.

Sont présents: Messieurs Guy Pépin

Guy Dupuis

Christian Guillemette

Est aussi présent : Madame Amélia Lacroix



No de résolution  
ou annotation

Est absent : Monsieur Hugo Chrétien  
Madame Joséane Turgeon

La séance est ouverte à 16h32 par madame Amélia Lacroix, secrétaire de la réunion.

01-2025 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Guillemette et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

02-2025 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2025

**ATTENDU QUE** le procès-verbal du 24 avril 2025 a été présenté et lu par les membres du comité durant la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Guillemette, appuyé par Guy Dupuis, que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 avril 2025 soit accepté tel que rédigé.

04-2025 Demande de dérogation mineure de monsieur Michel Normand concernant la propriété du 24, chemin Fournier (lot 5 181 610, 5 182 376)

**ATTENDU QUE** monsieur Michel Normand a déposé une demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 24, chemin Fournier, en la municipalité de Saint-Valère, plus précisément sur les lots 5 181 610 et 5 182 376 du cadastre du Québec, situé dans la zone RA-9 du plan de zonage de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la demande vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale implantée à 6.3m de la limite de terrain avant alors que la grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments de la zone RA-9 du *Règlement de Zonage 006-2024* prévoit une marge avant de 7.5m;

**ATTENDU QUE** la forme du terrain est restrictive pour la construction résidentielle;

**ATTENDU QUE** la portion du terrain en bordure de la route 161 est trop restreinte pour être construisible ;

**ATTENDU QUE** dû à la forme du terrain l'espace en cours arrière est très limité;

**ATTENDU QUE** refuser la demande occasionnerait la perte d'un terrain avec un potentiel de construction résidentiel.

**ATTENDU QUE** l'acceptation de la demande ne cause pas d'atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Christian Guillemette, que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de monsieur Michel Normand afin d'autoriser une marge avant à 6.3m pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

05-2025 Varia

Aucun sujet n'est apporté.



No de résolution  
ou annotation

06-2025 Levée de la séance

Il est proposé par Christian Guillemette à 16 h 50 que la séance soit levée.

---

Christian Guillemette Amélia Lacroix,  
Président Inspecteur régional en bâtiments

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette d'entériner les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation qui a été fait à la municipalité.

Adopté à l'unanimité

**2025- 9.2.3 - Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une sablière sur le lot 5 180 443**  
**07-**  
**190**

**Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) :  
Demande d'autorisation pour une sablière sur le lot 5 180 443 afin d'exploiter une superficie 4.00 hectares incluant le chemin d'accès.**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Guy Normand a mandaté monsieur Carl-Éric Guérard (Solio Vivaco, ingénieur-agronome, afin de remplir tous les documents nécessaires afin d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour une sablière sur le lot 5 180 443;

**CONSIDÉRANT QUE** la sablière aura une superficie de 3.92 hectares et le chemin d'accès 0.08 hectare.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste, dans un premier temps, à diminuer l'épaisseur de sable afin de se rapprocher de la nappe phréatique sur une portion du terrain.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste, dans un deuxième temps, à surélever la dépression au milieu du champ sur l'autre portion du terrain. L'objectif serait d'enlever la partie végétale, surélever le terrain afin d'harmoniser les pentes et de remettre la partie végétale. Le matériel utilisé pour surélever la dépression serait une partie du sable présent sur le site.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :



No de résolution  
ou annotation

1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Le site visé et lots avoisinants ont un potentiel de classe 4 selon le potentiel Arda.
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Bonne, il s'agit d'un terrain cultivé
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Il n'y a aucune conséquence négative.
4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Aucune
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Non applicable
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	La communauté et les exploitations agricoles sont homogènes.
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Nous n'avons pas les connaissances pour répondre à cette question.
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Le terrain restera en culture
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	Aucune
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Non applicable
11	Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée	N/A
12	Les effets d'une utilisation relative à l'agrotourisme sur la viabilité de l'exploitation agricole par la mise en valeur de ses produits agricoles ou le développement du secteur agricole;	N/A
13	Le dynamisme du territoire agricole;	Le lot visé est dans un secteur agricole dynamique

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme aux règlements de la municipalité et au schéma d'aménagement de la MRC présentement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de produire une demande d'autorisation pour ce genre de demande;



**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Jacques Pépin, appuyé par Nadia Hébert et adopté à l'unanimité :

No de résolution  
ou annotation

**QUE** la Municipalité de Saint-Valère appuie la demande d'autorisation et recommande l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une sablière sur le lot 5 180 443 afin d'exploité une superficie 4.00 hectares incluant le chemin d'accès.

**ADOPTÉ.**

Erica Girard

Directrice générale par intérim

### **9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

**2025-07-191**

#### **9.3.1 - Demande de chargement route Piché avant pavage**

Sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyée par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

**QUE** le conseil autorise le chargement de 150 mm sur la route Piché par la municipalité avant pavage.

**SUR** l'acceptation de la subvention du PAVL ou de la TECQ

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2025-07-192**

#### **9.3.2 - Demande de Soumission pour Asphaltage Route Piché**

**CONSIDÉRANT** le Programme Triennal d'immobilisations (PTI) adopté en séance extraordinaire le 19 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'Asphaltage de la route Piché ont été prévus dans le cadre du PTI pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y lieu de procéder à un appel à soumission public en vue d'obtenir la meilleure offre au moindre cout et de qualité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim à solliciter des soumissions publiques par l'entremise du site SEAO pour l'asphaltage de la route Piché pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **ASPHALTAGE DE LA ROUTE PICHÉ** ».

- **SUR** l'acceptation de la subvention du PAVL ou de la TECQ  
Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2025-07-193**

#### **9.3.3 - Demande de soumission pour les réparations d'asphaltage**



No de résolution  
ou annotation

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim madame Annick Girouard à solliciter une demande de soumission pour les réparations d'asphaltage notées sur nos routes par l'équipe des travaux publiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2025-07-194**

**9.3.4 - Demande d'achat de 8 pneus et rims d'hiver pour le 10 roues international**

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :

**QUE** le conseil autorise le directeur de la voirie monsieur Jean Thibault à solliciter une demande de soumission pour les 8 pneus et jantes d'hiver pour le 10 roues camion international.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2025-07-195**

**9.3.5 - Modification de l'intersection route Piché et rang 8**

**SUR PROPOSITION DE** la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette

- **D'AUTORISER** la modification de l'intersection de la route Piché et du rang 8 pour faciliter le déneigement et pour limiter le trafic et d'autoriser le rajout d'un arrêt stop sur la route Piché.;

Adopté à l'unanimité

**2025-07-196**

**9.3.6 - Glissières de sécurité rang 12**

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :

**QUE** le conseil autorise le directeur de la voirie monsieur Jean Thibault à solliciter une demande de soumission pour le prolongement de la glissière de sécurité plus ou moins 62 mètres ML près de la rivière dû à la coupe d'arbre par Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2025-07-197**

**9.3.7 - Demande d'achat de couteaux pour la gratte du camion à neige pour l'hiver 2025-2026**

Sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :

**QUE** le conseil autorise le directeur de la voirie monsieur Jean Thibault à solliciter une demande de soumission pour remplacer les couteaux de la gratte du camion à neige pour l'hiver 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2025-07-198**

**9.3.8 - Demande changement de ponceau Rang Landry**

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :



No de résolution  
ou annotation

2025-07-199

**QUE** le conseil autorise le changement du ponceau du Rang Landry près de la carrière P.C.M par la municipalité dû à l'affaissement prématurer.

**TRAVAUX QUI DOIT ÊTRE FAIT EN URGENCE**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**9.4 - SECURITE CIVILE**

**10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

**11 - AFFAIRES NOUVELLES**

**11.1 - Incrire libellé ici**

**12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE**

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque # usagers :255; # transactions; 279; # livres numérique 20

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

**13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

**14 - CLOTURE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin

**QUE** la séance est levée à 20h20

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand

Marcel Normand  
Maire  
intérim

Annick Girouard

Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière par

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand

Marcel Normand  
Maire

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Annick Girouard

Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation